



Plan Climat Air Énergie Territorial de La Domitienne

Synthèse du PCAET & *Résumé non technique de l'évaluation environnementale stratégique*

Septembre 2019



Entre Béton Et Nuages



SYNTHESE DU PCAET ET DE LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE	4
1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ?.....	5
2. LE PERIMETRE DU PCAET DE LA DOMITIENNE.....	5
3. UN PCAET ARTICULE AVEC UNE DEMARCHE CIT'ERGIE.....	6
4. QUE CONTIENT LE PCAET DE LA DOMITIENNE ?	6
4.1. LES DOCUMENTS DE DIAGNOSTIC	6
4.2. LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D' ACTIONS.....	7
5. COMMENT LES ACTEURS ONT-ILS ETE CONCERTES POUR DEFINIR LE PCAET ?.....	7
5.1. DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE	7
5.2. DE LA STRATEGIE AU PROGRAMME D' ACTIONS	8
6. LE PCAET DE LA DOMITIENNE.....	9
6.1. RESUME DES DIAGNOSTICS	9
6.2. LES OBJECTIFS ET LE PROGRAMME D' ACTIONS	10
7. COMMENT LE PCAET VA ETRE SUIVI ET EVALUE.....	16
7.1. UN DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION REPOSANT SUR LE LABEL CIT'ERGIE	16
7.2. PRESENTATION DU DISPOSITIF ORGANISATIONNEL.....	16
7.3. LES OUTILS DE SUIVI-EVALUATION	17
7.4. SYNTHESE DE LA DEMARCHE DE SUIVI-EVALUATION	18

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	19
1. <u>OBJECTIFS DU PCAET ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES</u>	21
1.1. OBJECTIFS DU PCAET	21
1.2. SCENARIO RETENU POUR LA DOMITIENNE	21
1.3. LA DECLINAISON STRATEGIQUE DU PCAET	22
8.	22
2. <u>ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES</u>	23
2.1. RAPPORT DE COMPATIBILITE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.2. PRISE EN COMPTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.3. LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3. <u>ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</u>.....	24
3.1. L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES.....	24
3.2. LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	25
3.3. LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE	27
3.4. LES RISQUES MAJEURS.....	29
3.5. LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	30
3.6. LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE	33
3.7. SYNTHESE	36
4. <u>EXPOSE DES MOTIFS DES CHOIX OPERES DANS LE PLAN</u>	38
4.1. DES ENJEUX TERRITORIAUX, AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX EN PASSANT PAR LES OBJECTIFS NATIONAUX	38
4.2. UN PROCESSUS BASE SUR LA CO-CONSTRUCTION ET L'AMELIORATION CONTINUE	38
5. <u>EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES</u>	40
5.1. ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	40
5.2. LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES.....	43
5.3. GESTION DE L'EAU (QUALITE ET RISQUE INONDATION).....	43
6. <u>INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX</u>	46

Synthèse du PCAET et de la démarche mise en œuvre

1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 oblige les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants à réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter sont fixés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Energie Territoriaux ont pour but :

- ✓ **D'atténuer le changement climatique** en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et en développant les énergies renouvelables
- ✓ **D'adapter le territoire aux effets** du changement climatique en anticipant :
 - ✓ l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, le tourisme, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
 - ✓ l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
 - ✓ les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il s'agit surtout de mener une démarche prospective pour anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et viabilité économique du territoire.

2. Le périmètre du PCAET de La Domitienne

Le PCAET est porté à l'échelle de la Communauté de communes de La Domitienne qui est constituée de 8 communes et compte environ 27 000 habitants. Il a été défini pour la période 2019-2025.



3. Un PCAET articulé avec une démarche Cit'ergie

La démarche Cit'ergie est un dispositif d'évaluation des politiques énergie-climat des collectivités. Porté en France par l'ADEME, Cit'ergie est un dispositif européen qui permet d'obtenir un label d'excellence fortement reconnu.

La Domitienne est la première communauté de communes d'Occitanie à se lancer dans cette labellisation en même temps que dans le PCAET. Cette articulation présente plusieurs intérêts :

- ✓ Compléter les diagnostics réglementaires par une évaluation des actions existantes,
- ✓ Identifier des pistes de progrès en s'appuyant sur les meilleures pratiques observées à l'échelle européenne,
- ✓ Construire un système de suivi et évaluation solide et efficace,
- ✓ Démontrer la qualité du programme et le valoriser en cas de labellisation.

4. Que contient le PCAET de La Domitienne ?

4.1. Les documents de diagnostic

Tout d'abord, le PCAET comprend un ensemble de diagnostics qui permettent de connaître la situation du territoire :

- ✓ Émissions de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction,
- ✓ Consommations énergétiques, potentiel de réduction et coûts associés,
- ✓ Productions énergétiques renouvelables et potentiel de développement,
- ✓ Émissions de polluants atmosphériques et possibilité de réduction,
- ✓ Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie,
- ✓ Estimation de la séquestration du carbone dans les sols et de ses possibilités de développement,
- ✓ Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Un état initial de l'environnement a également été établi pour réaliser l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET. Ce document réglementaire vise à identifier les possibles impacts du PCAET sur toutes les composantes de l'environnement du territoire (biodiversité, paysage, santé, risques, etc.) et à définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts.

4.2. La stratégie et le programme d'actions

Suite aux résultats des diagnostics, La Domitienne et ses partenaires ont défini des objectifs pour le territoire et surtout des moyens pour les atteindre.

- ✓ La stratégie est composée :
 - Des objectifs quantifiés par thème et par secteur,
 - D'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs
- ✓ Le programme d'actions rassemble les actions portées :
 - Par La Domitienne,
 - Les communes membres,
 - Les partenaires.
- ✓ L'évaluation environnementale stratégique
- ✓ Le dispositif de suivi-évaluation du PCAET

5. Comment les acteurs ont-ils été concertés pour définir le PCAET ?

5.1. Du diagnostic à la stratégie

Dans un premier temps, le diagnostic a fait l'objet de travaux de concertation spécifiques en avril 2018 :

- ✓ 6 ateliers animés dans le cadre de la démarche Cit'ergie avec les agents de La Domitienne ont permis d'identifier les actions déjà mises en œuvre par la collectivité,
- ✓ Un atelier spécifique à la question de la vulnérabilité du territoire a été organisé et a réuni des agents de La Domitienne et des partenaires experts.
- ✓ Un groupe citoyen spécifiquement composé d'habitants volontaires s'est réuni une première fois pour exprimer ses attentes.

Par la suite, la phase de stratégie s'est déroulée selon une co-construction progressive durant les mois de mai et juin 2018 :

- ✓ Un **séminaire pour les élus** des communes de La Domitienne (40 participants) a été animé le 15 mai 2018 : à partir des éléments de diagnostic, ils ont défini un futur souhaité,
- ✓ Une 2^{ème} réunion du groupe citoyen, le 17 mai 2018, a été l'occasion de présenter le diagnostic et de faire des propositions
- ✓ Sur cette base, un **Forum multi-acteurs** a été animé le 29 mai 2018. La trentaine de participants (élus, services, partenaires et membres du groupe citoyen) a travaillé sur le chemin à parcourir : à partir de la Vision définie, quels leviers quantifiés (nb de logements à rénover, production d'énergie renouvelables, etc.) et quels moyens à activer aujourd'hui.

Lors de cette phase, ce sont plus de 180 participants qui ont contribué pour un total de 360 heures de travail. Ces travaux ont permis de partager les enjeux du territoire, de proposer des objectifs et d'identifier de premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

Sur cette base une pré-stratégie a été rédigée et quantifiée puis a été présentée et amendée en Comité de Pilotage du 5 juin 2018.

Ainsi les objectifs fixés en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie dans tous les domaines, correspond à un niveau d'ambition élevé mais réaliste et adapté aux spécificités territoriales (cf. ci-après paragraphe « les objectifs quantifiés »).

5.2. De la stratégie au programme d'actions

En septembre 2018, 6 ateliers thématiques réunissant élus, services, partenaires et membres du groupe citoyen ont été animés pour préciser les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs. Ces derniers ont travaillé à partir des propositions d'actions identifiées dans le cadre des réunions de la phase précédente et des pistes de progrès dégagées par la démarche Cit'ergie.

Par la suite, chaque directeur de pôle et des partenaires ont été rencontrés afin d'approfondir le contenu de leurs actions. Les communes ont été consultées d'une part dans le cadre d'une réunion du groupe d'élus communaux référents et d'autre part via un courrier les invitant à se positionner. Le groupe citoyen a été mobilisé encore deux fois.

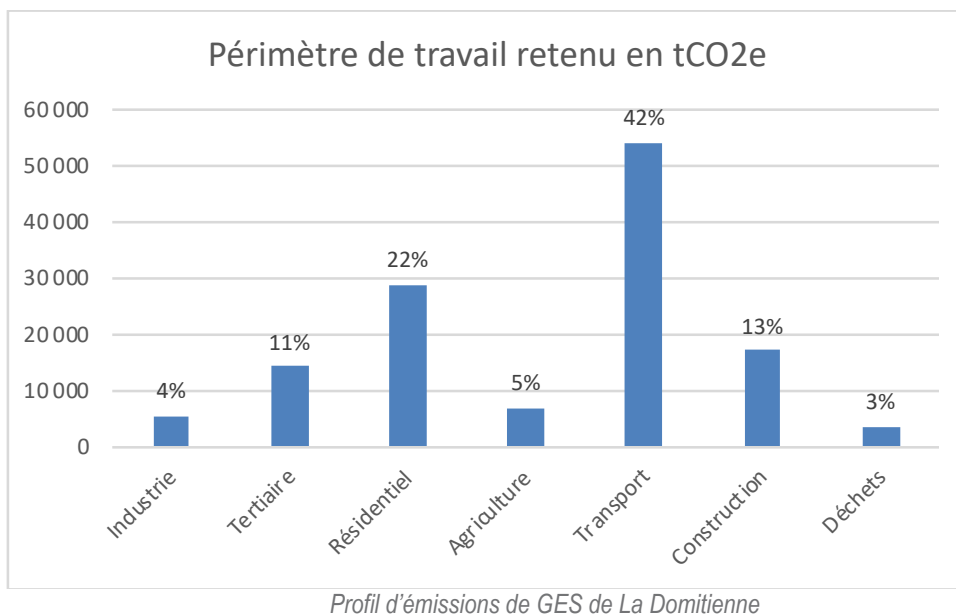
Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a ensuite été progressivement amendé lors d'un comité de pilotage et d'un nouveau séminaire d'élus qui se sont tenus entre novembre et décembre 2018.

6. Le PCAET de La Domitienne

6.1. Résumé des diagnostics

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, qui sont synthétisés dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1 principal secteur émetteur, celui des transports (42%), puis le résidentiel (22 %), la construction (13 %) et le tertiaire (11%). <i>(postes réglementaires hors transit A9)</i>
Stockage de carbone dans les sols	Les espaces naturels et agricoles de La Domitienne représente un stock du carbone très important (11 fois les émissions annuelles de GES du territoire). Mais l'urbanisation croissante entraîne une artificialisation des sols qui fait diminuer le stock et augmenter le Bilan territorial de GES de 1,3 % par an.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel (40%), transport (36 %). Suivis par le secteur tertiaire (14%) et industriel (7%) et agricole (3%)
Production et consommation des énergies renouvelables (EnR)	11% d'EnR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 65 % pour le bois bûche (en foyers ouverts peu efficaces) et 35% pour le photovoltaïque
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air méconnue. De probables dépassements en matière de NO ₂ et d'Ozone. La principale source est de loin le transport routier (en particulier pour les NOx) suivi par le résidentiel et l'industrie.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'EnR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	3 enjeux principaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La baisse de la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte d'augmentation des besoins, notamment pour l'agriculture ✓ Une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles et en particulier viticoles, ✓ Un risque de contamination des étangs par l'eau salée pouvant détruire la richesse de la biodiversité existante. Ainsi que d'autres enjeux de 2 nd rang sur le territoire : l'augmentation des risques naturels et l'augmentation des épisodes caniculaires.



6.2. Les objectifs et le programme d'actions

Un PCAET doit d'une part fixer des objectifs à moyen-long terme, c'est-à-dire à 2030 et à 2050, et d'autre part, la trajectoire pour les atteindre c'est-à-dire la stratégie et le programme d'actions.

Un premier programme d'actions est défini pour 6 ans, et couvrira la période 2019-2025. Il sera ensuite renouvelé, avec toujours en ligne de mire, l'atteinte des objectifs à long terme.

Les objectifs à moyen-long terme fixés pour La Domitienne

L'ensemble des secteurs qui ont été analysés lors du diagnostic (consommations, émissions de gaz à effet de serre, etc.), doivent faire l'objet d'objectifs quantifiés. Pour cela, nous avons tenu compte des objectifs supérieurs :

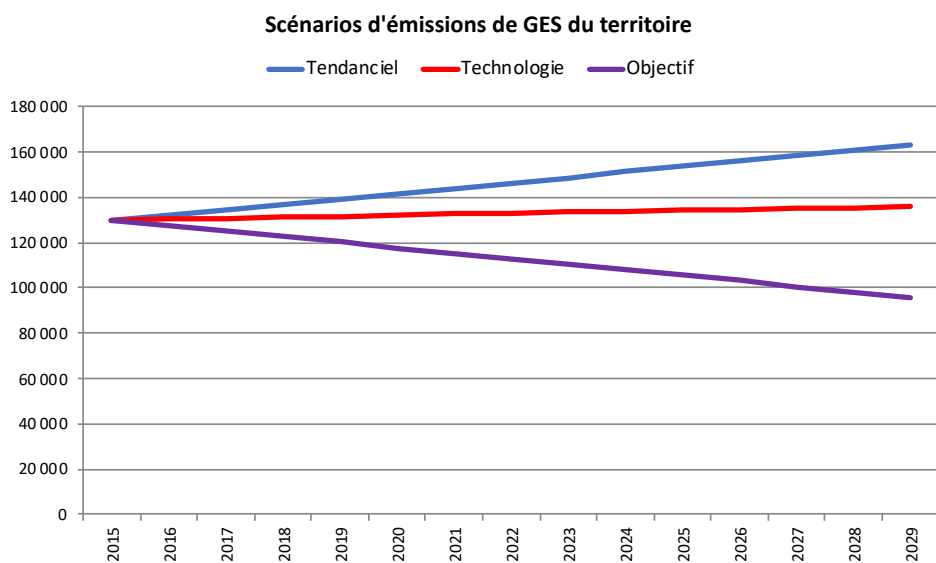
- ✓ **Les objectifs nationaux inscrits dans la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui sont :**
 - Réduire les émissions de GES de -40% en 2030 par rapport à 1990, ou de -28 % entre 2015 et 2030.
 - Réduire les consommations d'énergie de -20% entre 2015 et 2030.
- ✓ **L'objectif de la région Occitanie REPOS, Région à Energie Positive :** être territoire à énergie positive avant 2050 (réduire les consommations et les couvrir à 100 % par des énergies renouvelables)

Nous avons ensuite regardé trois courbes / scénarios d'évolution sur le territoire :

- ✓ **Le scénario Tendanciel**
 - Poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre.
- ✓ **Le scénario technologique ou sans effort**
 - Gains permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement

du parc roulant, ...).

✓ **Le Scénario de transposition des Objectifs de la LTECV sur le territoire**



Tendanciel : +27 %

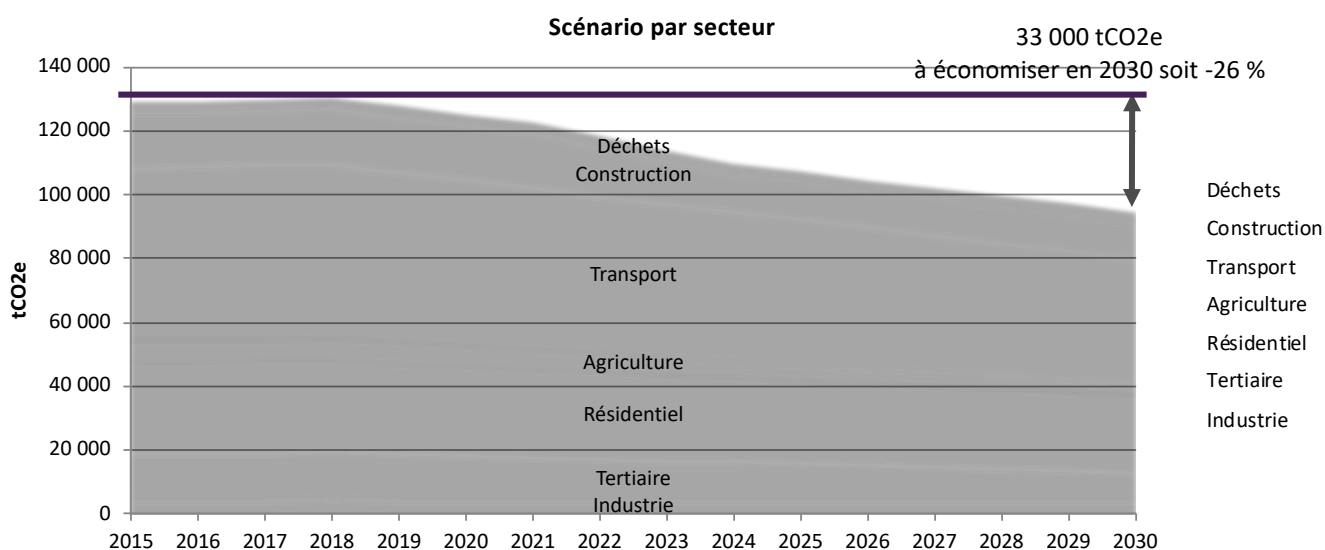
Technologique : +7 %

**Objectif :
- 40 % par rapport à 1990
Soit - 28 % par rapport à 2014**

Évolutions tendanciennes des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Le scénario correspondant aux objectifs de la LTECV a ensuite été décliné par secteur de consommation afin de quantifier les efforts à réaliser : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance de production d'énergie renouvelable, etc. Puis ces propositions ont été soumises au Comité de pilotage qui les a fait évoluer vers les **objectifs d'émissions de GES suivants**, plus adaptés aux potentialités et réalités du territoire :

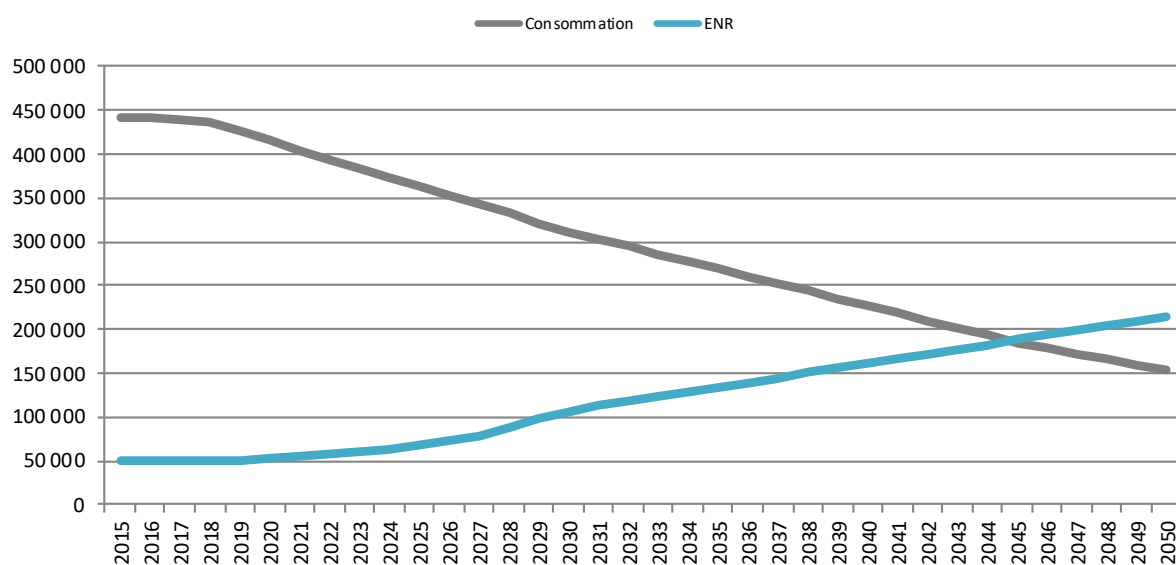
	Objectif LTECV 2030	Objectif LA DOMITIENNE 2030	Objectif LA DOMITIENNE 2050
Emissions de GES	-40% soit -28% par rapport à 2014	-26% par rapport à 2015	-63 % par rapport à 2015



Évolution des émissions de GES du territoire par secteur

Concernant les **objectifs de consommation du territoire**, La Domitienne a retenu un scénario cohérent avec la LETCV pour 2030 et qui permet d'être conforme à l'ambition régionale REPOS pour 2050.

Scénarios énergétique du territoire en GWh



Evolution des consommations et production d'énergie du territoire selon le scénario retenu

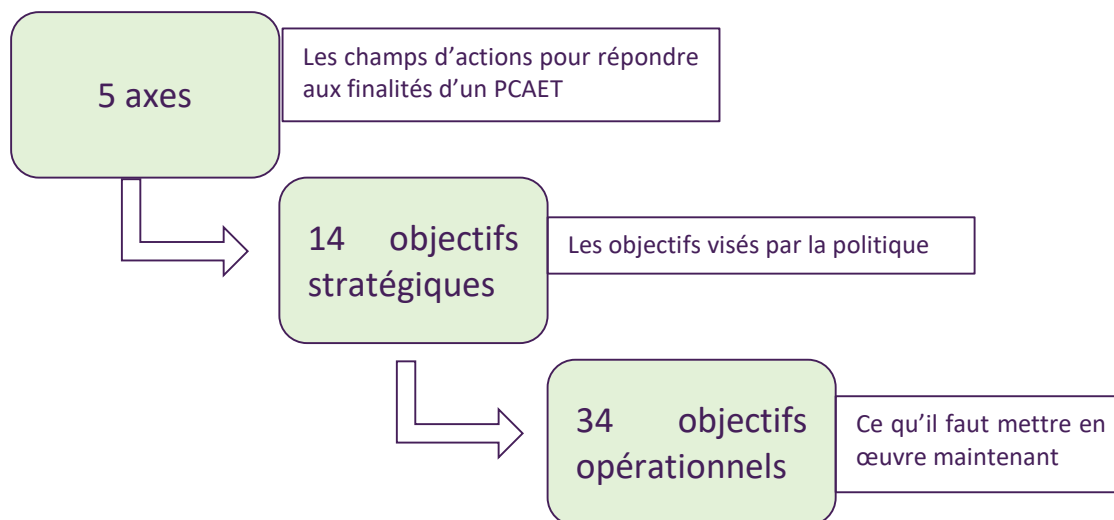
		2015	2030	2040	2050
Consommation d'énergie	Valeur en MWh	442 778	310 959	184 552	152 693
	% évolution		-30 %	-58%	-66%
Production d'énergie	Valeur en MWh	49 432	106 954	187 950	214 949
	Facteur multiplicateur		X 2,1	X 3,8	X 4,3
	En part relative par rapport à la consommation		X 3 (de 11% à 33 %)		

Ces efforts en matière de consommation d'énergie auront un impact sur la qualité de l'air, pour laquelle nous fixons l'objectif suivant :

Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	-17% en 2030
--	--------------

La trajectoire du PCAET

Afin d'atteindre ces objectifs, le territoire a défini une vision de son développement futur, structurée selon le schéma suivant :



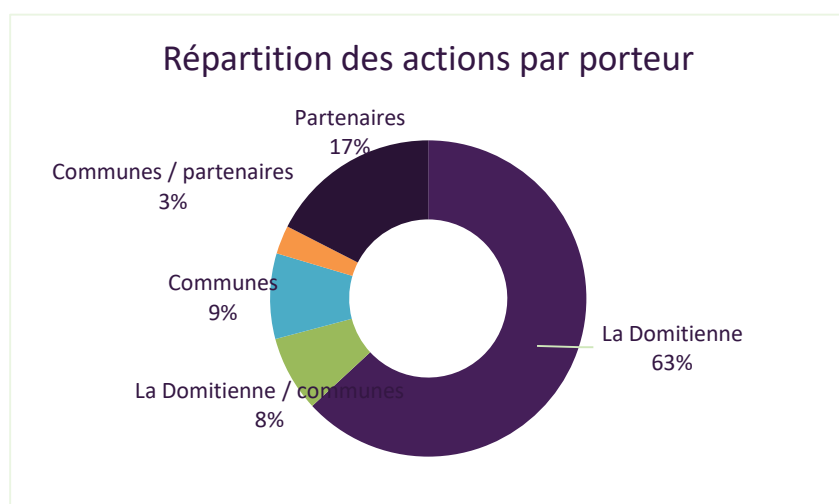
Les objectifs opérationnels sont organisés en 34 fiches objectifs contenant en tout 102 actions concrètes qui pourront évoluer dans le temps. Ces 102 actions font l'objet d'une planification :

Année de lancement	Nombre d'actions
En cours ou démarrage 2019	60
Démarrage 2020	29
Démarrage 2021 et après	13

Soit 88 % des actions seront lancées d'ici 2020, ce qui traduit la volonté de La Domitienne de concrétiser rapidement la transition énergétique et écologique.

Le portage des actions

Le PCAET est un programme qui doit être porté par l'ensemble des acteurs. Aussi, si La Domitienne est la coordinatrice et l'animatrice, elle ne prendra pas en charge l'ensemble des actions, eu égard à ses compétences et celles de ses partenaires.



Le programme d'actions

AXE 1. La Domitienne, un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements

- 1.1. Maîtriser l'extension urbaine tout en développant l'attractivité des centres-bourgs
 - 1.1.1. Accompagner la maîtrise de l'étalement urbain
 - 1.1.2. Encourager l'attractivité des centres-bourgs
 - 1.1.3. Réaliser des zones d'activités intégrant les principes du développement durable
- 1.2. Réduire l'impact des déplacements grâce au développement d'une offre complète et coordonnée de solutions alternatives
 - 1.2.1. Se doter d'une stratégie globale pour la mobilité alternative
 - 1.2.2. Développer les déplacements doux
 - 1.2.3. Développer les nouveaux services à la mobilité
 - 1.2.4. Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative

AXE 2. Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques

- 2.1. Anticiper les risques inondations, submersion, érosion du trait de côte
 - 2.1.1. Etudier et gérer le risque submersion et érosion du trait de côte
 - 2.1.2. Limiter et gérer le risque inondation
- 2.2. Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité
 - 2.2.1. Mettre en œuvre les objectifs des SAGE en matière de préservation de la ressource en eau
 - 2.2.2. Accompagner la réduction de l'emploi d'intrants chimiques et la gestion économe de l'eau en agriculture et dans les espaces verts
 - 2.2.3. Economiser la ressource en eau potable
- 2.3. Préserver la biodiversité, les espaces naturels et agricoles
 - 2.3.1. Protéger les espaces agricoles, accompagner leur adaptation aux nouvelles conditions climatiques
 - 2.3.2. Agir pour la préservation des espaces naturels remarquables et la trame verte et bleue
- 2.4. Anticiper et limiter les risques sanitaires liés à l'augmentation de la température
 - 2.4.1. Réduire les risques liés aux fortes chaleurs
 - 2.4.2. Lutter contre les maladies à vecteur et les espèces allergènes

3. La Domitienne, territoire à énergie positive

- 3.1. Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public
 - 3.1.1. Rénover et optimiser l'éclairage public
 - 3.1.2. Généraliser, la construction et la rénovation énergétique des bâtiments publics et accompagner leurs usages
 - 3.1.3. Massifier la rénovation énergétique et la construction performante dans le résidentiel
 - 3.1.4. Lutter contre la précarité énergétique
- 3.2. Développer les énergies renouvelables dans un cadre choisi et maîtrisé
 - 3.2.1. Planifier le développement concerté des énergies renouvelables
 - 3.2.2. Mobiliser et accompagner les citoyens et les acteurs privés

AXE 4. Un territoire de consommation et production bas carbone

4.1. Réduire la production de déchets

4.1.1. Réduire les déchets à la source par la prévention (non-achat, consommation de produits durables, réemploi, réparation, lutte contre le gaspillage alimentaire)

4.1.2. Améliorer le recyclage et la valorisation

4.2. Développer les circuits courts alimentaires et l'alimentation économe en carbone

4.2.1. Intégrer plus de produits locaux bios et moins carbonés dans la restauration collective

4.2.2. Soutenir la filière locale de production et de distribution

4.3. Inciter au développement économique durable

4.3.1. Promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès des entreprises du territoire et encourager le développement de l'économie verte

4.3.2. Favoriser un tourisme durable

5. Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne

5.1. Promouvoir les enjeux climat-air-énergie, le PCAET et la démarche Cit'ergie

5.1.1. Communiquer et sensibiliser le grand public

5.1.2. Sensibiliser les élus et les agents

5.2. Piloter la stratégie PCAET et Cit'ergie

5.2.1. Mettre en place une gouvernance partagée et transversale

5.2.2. Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue et de mobilisation

5.3. Mettre les enjeux énergie climat au cœur des décisions et du fonctionnement de La Domitienne

5.3.1. Intégrer les enjeux climat air énergie de manière transversale dans toutes les politiques de La Domitienne

5.3.2. Mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité interne

7. Comment le PCAET va être suivi et évalué

La réglementation prévoit que la réalisation du PCAET est fixée pour 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours en 2022 et une finale au bout de 6 ans pour redéfinir un nouveau PCAET.

Dans ce cadre, mais également, afin de garder le cap que l'on s'est fixé, de pouvoir rendre des comptes au public, d'analyser les échecs et les réussites, La Domitienne a défini un dispositif de suivi et d'évaluation du projet sur ces 6 ans.

Le dispositif est constitué de l'organisation humaine (qui suit et évalue quoi et quand), et des outils utilisés. Particularité du territoire de La Domitienne, il se base également sur la démarche Cit'ergie, label qui récompense les collectivités en les évaluant à partir d'un référentiel européen et qui les accompagne à l'aide d'un Conseiller Cit'ergie.

7.1. Un dispositif de suivi-évaluation reposant sur le label Cit'ergie

La Communauté de communes La Domitienne est engagée depuis janvier 2018 dans la démarche Cit'ergie. Cette démarche s'articule avec la mise en œuvre du PCAET.

Un **conseiller Cit'ergie**, personne extérieure accréditée par l'ADEME, va évaluer et accompagner la politique air énergie climat de la collectivité sur la base d'un référentiel européen.

Une première évaluation réalisée en 2018 a porté sur la gestion de l'énergie au sein du patrimoine et des services ainsi que sur l'ensemble des politiques territoriales : mobilité, aménagement, déchets, habitat, agriculture, accompagnement des entreprises, etc. Cette première évaluation a permis de dresser un état des lieux initial de ce qui est fait en matière d'énergie-climat et de dégager des pistes de progression.

La démarche Cit'ergie engage la collectivité sur un cycle d'amélioration continue de trois années (2019, 2020, 2021), avec une visite annuelle du conseiller. Afin de candidater au **label Cap Cit'ergie en 2022**, La Domitienne renouvellera l'évaluation de sa politique air énergie climat portée par le PCAET, ce qui correspondra à l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

7.2. Présentation du dispositif organisationnel

Pour suivre le PCAET et la démarche Cit'ergie, deux principales instances dédiées seront créées : le comité de pilotage et le comité technique.

Elles permettront la participation : des élus Domitienne et élus communaux référents, des agents de La Domitienne et des communes, du groupe citoyen et des partenaires.

Le Comité Technique (COTECH)

- ✓ **Composition** : des agents et des élus de la Domitienne, des partenaires, des agents communaux et citoyens invités en fonction de la thématique traitée. La composition sera mouvante et souple, fonction des actualités du PCAET.
- ✓ **Il se réunit 3 fois par an** avec un ordre du jour, dont une réunion de visite annuelle Cit'ergie en présence du Conseiller Cit'ergie
- ✓ **Sa mission** : opérationnel, le COTECH fait le point sur l'avancée des actions, est un lieu de partage des difficultés rencontrées sur la mise en œuvre des actions et de recherche collective de solutions. Il met à jour le tableau de bord de suivi des actions (indicateurs, ajouts d'actions nouvelles, renseignement des informations sur l'avancée des actions) et propose les actions prioritaires pour l'année qui suit.

Le Comité de pilotage (COPIL)

- ✓ **Composition** : bureau communautaire, élus communaux référents, ADEME, DDTM, Région, Département, principaux partenaires (consulaires), 1 représentant du groupe citoyen
- ✓ **Il se réunit à minima 1 fois par an** avec un ordre du jour, en présence du Conseiller Cit'ergie
- ✓ **Sa mission** : il prend connaissance du bilan annuel produit par le COTECH, et formule un avis, propose des ajustements, valide les proposition d'actions prioritaires pour l'année qui suit. Il est l'organe politique qui assure le lien avec les organes délibérant de la collectivité et avec les instances partenariales.

Autres lieux de travail parallèles

Groupes de travail thématiques

- ✓ **Mission** : travailler à la réalisation de projets
- ✓ **Composition** : agents, élus et acteurs locaux, partenaires
- ✓ **Organisation** : en fonction des besoins identifiés

Le groupe citoyen

- **Nouvelle mission** :
 - Contribue au suivi-évaluation de la mise en œuvre, notamment en questionnant la collectivité sur la réalisation et les résultats des actions qui lui sont prioritaires,
 - Ambassadeur du PCAET : soutient la collectivité pour relayer les actions ciblées vers les habitants,
 - Prendre une part active à certaines actions pour ceux qui le souhaitent
- **Composition** : aujourd'hui constitué de 19 habitants volontaires issus des 8 communes
- **Organisation** : réunions et animation du groupe tout au long de l'année, participation ponctuelle aux réunions de COTECH, un représentant élu annuellement pour représenter le groupe en COPIL

Groupe des élus communaux référents

- **Mission** :
 - Etre ambassadeur du PCAET
 - Favoriser la mise en œuvre d'actions au sein de leur commune
 - Faire connaître les actions communales à l'échelle territoriale
- **Composition** : 2 élus référents PCAET par commune
- **Organisation** :
 - Temps d'échanges spécifiques, visites, interventions de spécialistes
 - Participation au comité de pilotage de suivi-évaluation du PCAET

Séminaire élus

A l'image du séminaire organisé pour l'élaboration de la stratégie du PCAET, qui a réuni 40 élus des 8 communes du territoire, un séminaire annuel sera organisé pour l'ensemble des élus du territoire, pour échanger sur la mise en œuvre des actions dans les communes et pour partager largement les avancées du PCAET, projet de territoire.

7.3. Les outils de suivi-évaluation

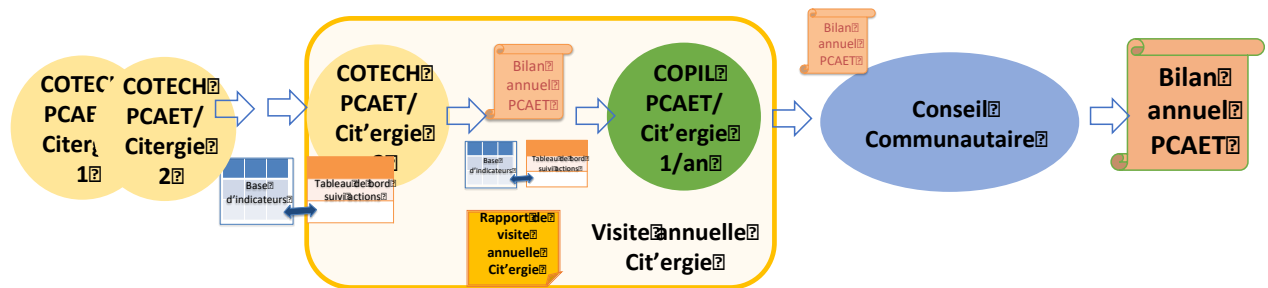
- **Le Tableau de 65 indicateurs**, pour suivre les objectifs quantitatifs imposés par la réglementation et l'atteinte des objectifs stratégiques à moyen terme
- Les **34 fiches actions**
- Un **tableau de bord** de suivi du plan d'actions qui sera **mis à jour chaque année**. Il sera partagé avec le COTECH et le COPIL. Il regroupe l'ensemble des actions qui constituent le PCAET, avec pour chaque action un pilote d'action, un budget, un calendrier, un indicateur et des champs

annuels pour noter les éléments qualitatifs d'avancée des actions

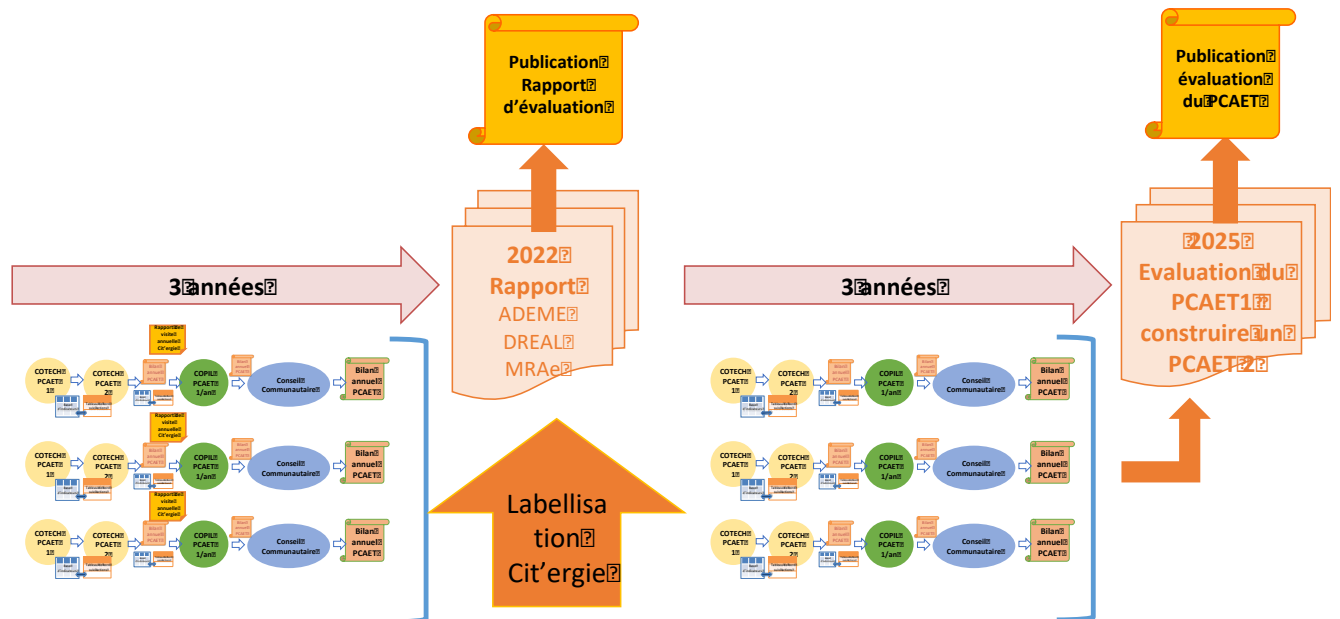
- **Le rapport de visite annuelle Cit'ergie** rédigé par le conseiller Cit'ergie
- **Le bilan annuel**, validé en conseil communautaire puis publié et largement diffusé via tous les supports de communication utilisés par La Domitienne

7.4. Synthèse de la démarche de suivi-évaluation

Démarche de suivi-évaluation annuelle



Démarche de suivi-évaluation sur les 6 ans



Résumé non technique de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes, dont fait partie le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123- 19 du code de l'environnement.

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les 1^{ères} étapes de l'élaboration du PCAET.

Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionné aux enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'EES a un triple objectif :

- ⇒ Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET.
- ⇒ Eclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues (sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets néfastes sur l'environnement).
- ⇒ Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.

L'évaluation environnementale est exposée dans ce résumé non technique conformément au contenu demandé par le code de l'environnement.

Sont présentés dans un premier temps les objectifs du projet de PCAET tel qu'il a été construit avec les acteurs et validé en Conseil communautaire du 19 décembre 2018. Puis il est montré comment ce projet est articulé et compatible avec les plans et programmes existants (SCOT¹, SDAGE², etc.). Enfin sont déroulés l'état initial de l'environnement, les motifs de choix opérés par le plan basés sur les éléments de la stratégie du PCAET, l'évaluation des incidences du PCAET sur les thématiques environnementales et les indicateurs de suivis de l'évaluation environnementale venant compléter ceux du PCAET.

¹ SCOT = Schéma de COhérence Territorial

² SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

1. Objectifs du PCAET et articulation avec les autres plans et programmes

1.1. Objectifs du PCAET

La Domitienne a fixé des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique et climatique. Pour les atteindre, elle a défini avec ses partenaires, un projet de territoire structuré en cinq axes déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels.

Cette stratégie dépasse les objectifs quantifiés présentés au préalable (stratégie bas carbone, TEPOS³ et Air) puisqu'elle traite également des objectifs d'adaptation au changement climatique qui invitent à aborder de nombreuses thématiques écologiques, sociales et économiques. Cela fait du PCAET un véritable projet de Développement Durable.

La définition des objectifs stratégiques s'est également appuyée sur la réalisation d'un Etat des lieux Cit'ergie⁴ qui a permis d'identifier des pistes de progrès par rapport aux actions déjà mises en œuvre. La poursuite de cette démarche Cit'ergie, label d'excellence européenne, sera l'occasion de structurer le suivi et l'évaluation du PCAET.

1.2. Scénario retenu pour la Domitienne

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV ⁵ 2030	Objectif LA DOMITIENNE 2030	Objectif LA DOMITIENNE 2050
1	Emissions de GES ⁶	-40% soit -28% par rapport à 2014	-26% par rapport à 2015	-63 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-30% par rapport à 2015	- 70 % par rapport à 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	x2 (de 16% en 2016 à 32% en 2030)	X3 (de 11% en 2015 à 34% en 2030)	X 4,3
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution	-17%	

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

³ TEPOS = Territoire à Energie POSitive

⁴ Cit'ergie = programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse

⁵ LTECV = Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (août 2015)

⁶ GES = Gaz à Effet de Serre

1.3. La déclinaison stratégique du PCAET

La stratégie s'articule autour de **5 axes** (objectif auquel la politique contribue au niveau territorial et/ou sectoriel) déclinés en **14 objectifs stratégiques** (objectifs visés par la politique) et **34 objectifs opérationnels** (ce qu'il faut mettre en œuvre maintenant).

AXE 1. La Domitienne, un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements

1.1. Maîtriser l'extension urbaine tout en développant l'attractivité des centres-bourgs

1.1.1. Accompagner la maîtrise de l'étalement urbain

1.1.2. Encourager l'attractivité des centres-bourgs

1.1.3. Réaliser des zones d'activités intégrant les principes du développement durable

1.2. Réduire l'impact des déplacements grâce au développement d'une offre complète et coordonnée de solutions alternatives

1.2.1. Se doter d'une stratégie globale pour la mobilité alternative

1.2.2. Développer les déplacements doux

1.2.3. Développer les nouveaux services à la mobilité

1.2.4. Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative

AXE 2. Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques

2.1. Anticiper les risques inondations, submersion, érosion du trait de côte

2.1.1. Etudier et gérer le risque submersion et érosion du trait de côte

2.1.2. Limiter et gérer le risque inondation

2.2. Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité

2.2.1. Mettre en œuvre les objectifs des SAGE en matière de préservation de la ressource en eau

2.2.2. Accompagner la réduction de l'emploi d'intrants chimiques et la gestion économe de l'eau en agriculture et dans les espaces verts

2.2.3. Economiser la ressource en eau potable

2.3. Préserver la biodiversité, les espaces naturels et agricoles

2.3.1. Protéger les espaces agricoles, accompagner leur adaptation aux nouvelles conditions climatiques

2.3.2. Agir pour la préservation des espaces naturels remarquables et la trame verte et bleue

2.4. Anticiper et limiter les risques sanitaires liés à l'augmentation de la température

2.4.1. Réduire les risques liés aux fortes chaleurs

2.4.2. Lutter contre les maladies à vecteur et les espèces allergènes

3. La Domitienne, territoire à énergie positive

3.1. Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public

3.1.1. Rénover et optimiser l'éclairage public

3.1.2. Généraliser, la construction et la rénovation énergétique des bâtiments publics et accompagner leurs usages

3.1.3. Massifier la rénovation énergétique et la construction performante dans le résidentiel

3.1.4. Lutter contre la précarité énergétique

3.2. Développer les énergies renouvelables dans un cadre choisi et maîtrisé

3.2.1. Planifier le développement concerté des énergies renouvelables

3.2.2. Mobiliser et accompagner les citoyens et les acteurs privés

AXE 4. Un territoire de consommation et production bas carbone

4.1. Réduire la production de déchets

4.1.1. Réduire les déchets à la source par la prévention (non-achat, consommation de produits durables, réemploi, réparation, lutte contre le gaspillage alimentaire)

4.1.2. Améliorer le recyclage et la valorisation

4.2. Développer les circuits courts alimentaires et l'alimentation économe en carbone

4.2.1. Intégrer plus de produits locaux bios et moins carbonés dans la restauration collective

4.2.2. Soutenir la filière locale de production et de distribution

4.3. Inciter au développement économique durable

4.3.1. Promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès des entreprises du territoire et encourager le développement de l'économie verte

4.3.2. Favoriser un tourisme durable

5. Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne

5.1. Promouvoir les enjeux climat-air-énergie, le PCAET et la démarche Cit'ergie

5.1.1. Communiquer et sensibiliser le grand public

5.1.2. Sensibiliser les élus et les agents

5.2. Piloter la stratégie PCAET et Cit'ergie

5.2.1. Mettre en place une gouvernance partagée et transversale

5.2.2. Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue et de mobilisation

5.3. Mettre les enjeux énergie climat au cœur des décisions et du fonctionnement de La Domitienne

5.3.1. Intégrer les enjeux climat air énergie de manière transversale dans toutes les politiques de La Domitienne

5.3.2. Mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité interne

2. Articulation avec les autres plans et programmes

Les rapports normatifs applicables entre plans et programmes revêtent une certaine complexité. Ils expriment le degré d'autorité de la norme supérieure sur la norme inférieure. Le législateur s'est ainsi doté de toute une palette d'exigences graduelles, allant de la « conformité » à la « prise en compte » en passant par la « compatibilité » ou la « cohérence ».

Il n'y a pas de rapport de conformité dans le cas des PCAET.

Ainsi les articulations entre le PCAET de la Domitienne et de nombreux programmes ont été vérifiées. Notons en particulier que le PCAET est compatible avec les objectifs de la stratégie Bas Carbone de l'État et avec le projet de SRADDET régional en cours de finalisation. En particulier en ce qui concerne l'objectif d'être un territoire à énergie positive d'ici 2050.

Le PCAET est également cohérent avec le SCoT du biterrois, les politiques de gestion de l'eau (SDAGE et SAGE), les documents de gestion du risque inondation (PGRI, PRI), de gestion de la biodiversité (SRCE) et de santé. (PRSE).

3. Etat initial de l'Environnement

3.1. L'eau et les ressources naturelles

Constats

Données générales : EAU	
Données générales : EAU	SDAGE Rhône Méditerranée SAGE Basse vallée de l'Aude
Documents de Gestion de l'eau	SAGE Orb et Libron SAGE Nappe Astienne Démarche « Aqua 2020 » L'Orb, le Lirou, le canal du Midi et l'Aude. La bande littorale.
Réseau hydrographique	7 masses d'eau superficielles 1 masse d'eau artificielle 1 masse d'eau de transition 6 masses d'eau souterraines
Classement de cours d'eau	Orb classé sur la liste 1 à Cazouls lès Béziers et sur la liste 2 en aval. Masse d'eau superficielle : <ul style="list-style-type: none">- Zone de répartition des eaux (Sauf Cazouls lès Béziers et Maraussan)- Zone sensibles
Sensibilité de la ressource en eau	Masse d'eau souterraine : <ul style="list-style-type: none">- Zone de répartition des eaux (sables Astien et Aude aval)- Aquifère stratégiques pour l'alimentation en eau potable (sables Astien, alluvions de l'Orb et de l'Aude) <p>Chaque commune équipée d'une station d'épuration des eaux usées.</p>
Gestion des eaux usées	Seule la station UNISOURCE de Nissan lez Ensérune est en sous-capacité. Différents modes de gestion des eaux et des boues. Le plus souvent compostage des boues et réseaux de collecte séparatif. Captage Limbardie à Cazouls lès Béziers prioritaire au SDAGE.
Eau potable	Captage d'eau potable dans les alluvions de l'Orb et la nappe Astienne. Ressource présentant un déficit quantitatif. Bon rendement du réseau d'adduction en eau potable.
Données générales : RESSOURCE NATURELLE	
Relief et occupation du sol	Littoral et la mer / Plaine et vallée de l'Orb / Collines et piémonts Territoire très agricole (viticulture), dynamique de consommation de l'espace.
Géologie	Calcaire (collines nord de Cazouls lès Béziers et de Nissan lez Ensérune et Lespignan). Colluvions. Etang de Montady, érosion éolienne.

Exploitation minière

Alluvions du littoral et des vallées.

Plusieurs anciennes exploitations (Cazouls lès Béziers, Vendres).

1 sablière (Marausan) et 2 exploitations de calcaires (Vendres) en activité.

ATOUPS / OPPORTUNITES

- ⇒ Importance du réseau hydrographique.
- ⇒ Déficit de la ressource en eau reconnu et objet de plusieurs mesures de gestion (zone de répartition des eaux, évaluation des volumes prélevables globaux, plan de gestion quantitative de la ressource en eau, plan d'action sécheresse).
- ⇒ Géologie qui apporte des matériaux et une qualité des terroirs.
- ⇒ Proximité du littoral.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Objectifs de qualité de l'eau non atteints et une altération croissante de la qualité de l'eau par les pesticides, implication sur la santé public et l'économie (coût du traitement de l'eau).
- ⇒ Pressions saisonnière (tourisme) et économique (viticulture) sur la ressource en eau.
- ⇒ Fragilité du littoral sableux et de ses étangs.
- ⇒ Pressions identifiées : quantitative (prélèvement pour l'eau potable et l'irrigation) et qualitative (station d'épuration des eaux usées par rejet dans les masses d'eau soumises à pression ponctuelle urbaine).
- ⇒ Excès du climat méditerranéen / impact du changement climatique.
- ⇒ Ressources minérales (calcaires, granulats) limitées et forts enjeux environnementaux locaux.
- ⇒ Dynamique de consommation de l'espace lié à la proximité de Béziers et à l'attractivité du littoral.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de gestion de l'eau

- | | |
|---|------|
| ⇒ Economie maîtrisée de la ressource en eau (différents usages, respect du débit minimum biologique des cours d'eau). | SCOT |
| ⇒ Préservation et sécurisation de la ressource en eau (masse d'eau stratégique pour l'alimentation en eau potable et zones de sauvegardes associées) / Anticipation de l'évolution des besoins. | SCOT |
| ⇒ Equilibre des usages de l'eau et du bon état des cours d'eau (débits d'étiage) | SCOT |
| ⇒ Gestion des eaux pluviales potentiellement polluées – le changement climatique impliquant des épisodes pluvieux de plus en plus conséquent. | SCOT |
| ⇒ Préservation des zones humides face au développement urbain, dans leur fonctionnement hydraulique et en tant que zone d'expansion des crues. | SCOT |

Enjeux de prise en compte des ressources (autre que l'eau)

- | | |
|---|------|
| ⇒ Intégrer le réaménagement des sites d'exploitation du sous-sol. | SCOT |
| ⇒ Permettre la mise en place de filières de recyclage pour alimenter le territoire en fonction des besoins de construction. | SCOT |

3.2. La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques

Constats

Données générales	
Inventaires environnementaux ⁷	2 ZICO 13 ZNIEFF type I 3 ZNIEFF type II 8 Zones humides 1 ENS
Zone de protection environnementale ⁸	3 Sites classés 1 site UNESCO 1 Opération Grand site
Sites Natura 2000 ⁹	2 ZPS 4 ZSC Aquatique <ul style="list-style-type: none">- Zones humides littorales- Mares temporaires et étangs- Cours d'eau et leur ripisylves
Milieux	Ouverts et semi-ouverts <ul style="list-style-type: none">- Cultures et vignes, dont la forme particulière à Montady (étang drainé).- garrigues Boisés <ul style="list-style-type: none">- Boisements sur les puechs- Ripisylve- Eléments bocagers résiduels Nature en ville <ul style="list-style-type: none">- Jardins privés- Alignement de platanes- Espaces verts publics
Biodiversité	13 aires de PNA ¹⁰ essentiellement pour des oiseaux, mais aussi des reptiles, mammifères ou insectes. Réservoir autour de l'Orb, des étangs littoraux, le littoral et des collines.
Trame verte et bleue	Corridors reliant la plaine de Cazedarnes et l'Orb et les collines entre elle à travers l'espace agricole. Obstacles aux continuités : <ul style="list-style-type: none">- Linéaire (routier, canal du Midi, voie ferrée)- Surfactive (urbain)

ATOUS

⁷ ZICO = Zone importante pour la Conservation des Oiseaux / ZNIEFF = Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

⁸ ENS = Espace naturel Sensible / UNESCO = Organisation des Nations-Unies

⁹ ZPS = Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux) / ZSC = Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats)

¹⁰ PNA = Plan National d'Action

- ⇒ Une grande richesse patrimoniale liée à la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides d'une part et des milieux ouverts des collines d'autre part.
- ⇒ La basse plaine de l'Aude appartient à un réseau d'espaces naturels importants et reconnus.
- ⇒ Forte reconnaissance de la richesse avifaunistique du territoire (ZICO, ZPS, PNA).
- ⇒ Site du Canal du Midi, patrimoine reconnu.
- ⇒ Multiplicité des acteurs en charge de la gestion des sites par la multiplicité des types d'inventaires et protection.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des espaces verts plutôt disséminés.
- ⇒ Fragilité écologique des zones humides et de l'espace littoral (surfréquentation, urbanisation).
- ⇒ Sensibilité à la fermeture des milieux (abandon pastoral) des landes et garrigues des collines à enjeu écologique.
- ⇒ Menaces sur les continuités écologiques liées à l'étalement urbain et à l'intensification des pratiques agricoles.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de protection de la biodiversité et des continuités écologiques.

- | | |
|---|------|
| ⇒ Relier les espaces naturels de qualité entre eux par des coupures écologiques préservées de l'urbanisation et proposition de mise en valeur de nouveaux espaces naturels. | SCOT |
| ⇒ Porter une attention particulière à la zone littorale : protection des zones humides, préservation de l'érosion littorale,... | SCOT |
| ⇒ Préserver et pérenniser les espaces naturels remarquables (littoral, bocages, ripisylves,...) et les fonctionnalités écologiques du territoire. | SCOT |
| ⇒ Gérer la fréquentation des zones sensibles. | SCOT |
| ⇒ Maintien d'une activité agricole en tant que support des zones de corridor écologique et qu'entretien des milieux ouverts (pastoralisme). | SCOT |

3.3. Les nuisances, la pollution et la santé publique

Constats

NB : Cette partie inclus les éléments du diagnostic de la qualité de l'Air réalisé dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

Qualité du sol

50 sites Basias¹¹
 4 sites au registre français des émissions polluantes
 28 ICPE¹² (aucune SEVESO)

¹¹ Basias = Banque de données d'Anciens Sites Industrielles et Activités de Service

¹² ICPE = Installation Classée pour le Protection de l'Environnement

Qualité de l'air <i>(synthèse du diagnostic du PCAET)</i>	<p>Activités diverses : extraction de matériaux, garages, activités agricoles, fabrication de boissons, dépôt de carburant, traitement des déchets, ...</p> <p>Pas de risques Radon</p> <p>Pas de suivi des concentrations de polluants atmosphérique sur la communauté de communes.</p> <p>Origines des pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oxydes d'azote : automobile. - Composés volatils : Forêt, résidentiel, industrie. - Ammoniac : agriculture. - Particules fines (PM 10 et PM 2,5) : industrie, transport et résidentiel. - Oxyde de soufre : industrie, résidentiel.
Bruit	Plusieurs axes objets d'un classement (A9, voie ferrée, RD 609, RD 612, RD 14, RD11, R D64).
Pollution lumineuse	Influence de l'agglomération de Béziers et du littoral. Impact lumineux des pôles urbains de chaque commune.
Champs électro magnétique	5 lignes à haute tension traversant le territoire
Déchets	Plusieurs supports de radiofréquence 2 déchèteries 1 usine de tri-compostage

ATOUS

- ⇒ Une diminution de la production de déchets par habitant.
- ⇒ Une diminution de la production d'ordures ménagères au profit des filières de valorisation matière et organique.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Plusieurs sites potentiellement polluants répartis sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ Territoire concerné par des dépassements probables des seuils « oxyde d'azote » et des dépassements des seuils limite d'ozone, surtout en période estivale. Deux polluants essentiellement liés au trafic routier.
- ⇒ Axes de transports bruyants et une altération du bruit avec le développement du trafic sur ces axes.
- ⇒ Forte pollution lumineuse lié à la proximité de l'agglomération de Béziers et du Littoral et à l'impact de chaque centre bourg.
- ⇒ Une variabilité saisonnière de la production des déchets (tourisme).
- ⇒ Une diminution du recours à l'incinération mais probablement au profit de l'enfouissement.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

- | | |
|--|------|
| Enjeux d'amélioration du contexte sanitaire sur le territoire. | |
| ⇒ Faciliter la mise en place d'aménagements, installation et équipements de collecte, transports et de traitement des déchets à proximité des zones densément habitées afin de réduire les coûts et les impacts des transports tout en évitant l'exposition à de nouvelles nuisances / pollutions. | SCOT |
| ⇒ Intégrer les sites Basias n'étant plus en activité dans la réflexion des zones de projet et favorables à la densification. | SCOT |

- ⇒ Favoriser le rapprochement entre sites d'habitation, d'approvisionnement et d'emplois pour limiter les déplacements et le bruit qui en découle. SCOT
- ⇒ Traiter les pollutions lumineuses des centres bourgs, tout en diminuant les consommations énergétiques liées.
- ⇒ Limiter l'exposition des populations à la pollution de l'air. Explorer les leviers d'actions pour la diminution des émissions de polluants atmosphérique : SRCAE
 - Sobriété : isolation des bâtiments, modifier les pratiques de transport, arrêt des brûlages de végétaux (jardin, agricole).
 - Substitution : cheminée et équipements de combustions, véhicules à motorisation alternative.

3.4. Les risques majeurs

Constats

Données générales	
Inondation et rupture de barrage ¹³	6 PPRI 3 PSS 1 PAPI TRI de béziers – Agde (Maraussan) Risque autour de la vallée de l'Orb et du Lirou 2 barrages soumettant le nord du territoire au risque rupture de barrage
Submersion marine	Risque moyen (Vendres) Est de Vendres (Lespignan et Nissan lez Ensérune)
Incendie de forêt	Nord de Cazoul lès Béziers Risque sismique faible
Séisme, mouvement de terrain, « argiles »	Poches d'aléa argile moyen sur Cazoul lès Béziers et fort sur Nissan lez Ensérune, Lespignan et Vendres Plusieurs cavités souterraines sur Cazouls lès Béziers, Colombiers et Vendres. Plusieurs phénomènes de mouvement de terrain (glissements, effondrements, éboulements).
Transport de matière dangereuse	2 conduites de gaz 7 axes routiers La voie ferrée

ATOUS

- ⇒ **Territoire bénéficiant d'une bonne couverture en matière de document de gestion des risques inondations (PPRI, TRI, PAPI, PSS,...).**

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Risque important lié aux inondations sur la vallée de l'Orb auquel s'ajoute le risque rupture de barrage.
- ⇒ Aléa submersion marine sur la commune de Vendres.
- ⇒ Risque transport de matières dangereuses maillant le territoire.

¹³ PPRI = Plan de Prévention des Risques inondation / PSS = Plan des Surfaces Submersibles / PAPI = Programme d'Action de Prévention des Inondations / TRI = Territoire à Risque Inondation

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de prise en compte des risques majeurs.	
⇒ Prendre en compte le risque d'inondation et submersion marine dans les aménagements, en limitant l'exposition des biens et des personnes, et en anticipant les effets du changement climatique sur la fréquence et l'intensité de ces phénomènes. Intégrer les dispositions des PPRi et autres documents de gestion de ces risques.	SCOT
⇒ Maintenir les espaces naturels et agricoles (en lien avec la trame verte et bleue) pouvant jouer le rôle de champs d'expansion des crues ou de coupe-feu. D'une façon générale préserver les zones de liberté des cours d'eau.	SCOT
⇒ Prendre en compte le risque « argiles » et mouvement de terrain lié à la géologie mais également à la météorologie.	SCOT
⇒ Poursuivre les efforts pour protéger le littoral de l'érosion	SCOT

3.5. La transition énergétique et les changements climatiques

Constats

NB : Cette partie inclue les éléments des autres diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

Changement climatique régional (Occitanie)

Vulnérabilité du territoire aux changements climatique (synthèse du diagnostic du PCAET)

Augmentation de la température moyenne d'1°C entre 1961 et 2010.

Augmentation du nombre de journées chaudes.

Petite tendance à des étés plus secs.

Modification des répartitions des événements extrêmes.

Ressources naturelles

- Diminution des précipitations neigeuses (incidences sur les cours d'eau).
- Baisse des débits annuels des cours d'eau et étiages plus précoces et plus longs de mai à novembre.
- Prolifération d'algues bleues ou vertes.
- Un stock d'eau souterraine vulnérable, mais une tendance difficile à évaluer.
- Fragilisation de la biodiversité (évolution de l'aire de répartition et adaptation des palettes végétales), avec des outils de protection de la biodiversité peu développés et des répercussions sur l'économie liée et l'identité paysagère.
- Etat de conservation préoccupant des espèces et des habitats (INPN).

Population

- Population vieillissante. Vulnérabilité aux périodes de canicule.

- Accroissement des allergies, des maladies et développement de nouveaux vecteurs de maladies.

Risques naturels

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes (inondation, mouvements de terrain, sécheresse et retrait-gonflement des argiles, tempêtes, incendies). Vulnérabilité particulière du territoire pour les inondations (automne) et le retrait et gonflements d'argiles.

Secteurs économiques

- Modification sur les cultures (précocité, attaque de parasites, qualité des productions, répartitions. Stress thermique et hydrique pour les animaux et prolifération des vecteurs de maladies).
- Préservation du patrimoine naturel et paysage, facteur d'attractivité touristique (littoral, patrimonial – Canal du Midi,..., arrière-pays - vignoble).

Emission GES du territoire : 128 000 tCO₂e.

Transport : premier poste d'émission (surtout lié à l'A62), devant l'élimination le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture et l'industrie.

Consommation d'énergie finale du territoire : 443 000 MWh.

Produits pétroliers premières sources devant l'électricité, les énergies renouvelables puis le gaz.

Résidentiel premier poste de consommation énergétique (électricité) suivi par le transport (pétrole) et le secteur tertiaire (électricité), puis l'industrie (électricité) et l'agriculture (pétrole).

La majorité de l'énergie primaire consommée est de l'électricité, suivi par le pétrole puis les énergies renouvelables et le gaz.

Production d'énergies renouvelables : bois bûche, photovoltaïque, chaufferie bois. Couvrant 11% des consommations d'énergie du territoire.

Eolien : Zone de Développement Eolien ayant identifié un potentiel, mais projet à ce jour refusé, potentiel cependant maintenu.

Photovoltaïque : un potentiel en toiture (eau chaude ou photovoltaïque) et potentiel au sol (Maraussan, Vendres, Cazouls lès Béziers). Le projet de Vendres a été refusé du fait de l'application de la loi Littoral.

Bois énergie : potentiel mobilisable.

Méthanisation : potentiel existant (contexte viticole).

Géothermie : ressource exploitable localement (littoral et bande restreinte sur Cazouls et Maraussan).

Hydroélectricité : pas de potentiel de développement.

Récupération de chaleur : pas de potentiel.

Emission de Gaz à Effet de Serre et consommation énergétique
(synthèse du diagnostic du PCAET)

Potentiel en Energie Renouvelable
(synthèse du diagnostic du PCAET)

Les réseaux

(synthèse du diagnostic du PCAET)

Hérault énergie en charge de la distribution électrique et du gaz (pour les 5 communes desservies).

Opérateur de distribution : Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz

Opérateur de transport : RTE pour l'électricité et TEREGA pour le gaz.

1 poste source sur le territoire.

Plusieurs lignes moyenne et basse tension circulent sur le territoire.

Des conduites de gaz traversent le territoire.

Pas de réseau de chaleur ni de froid sur le territoire.

Les cultures représentent 56% du stock de carbone sur le territoire.

Importance des surfaces forestières (forte densité de carbone stocké à l'hectare), 13% du stock sur le territoire (5% de la surface).

Séquestration du carbone

(synthèse du diagnostic du PCAET)

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des consommations énergétiques dominées par le secteur résidentiel-tertiaire, opportunité d'amélioration.
- ⇒ Plusieurs projets de production d'énergie renouvelable sont en cours (éolien, photovoltaïque).
- ⇒ Le territoire de la Domitienne stocke l'équivalent de 11 ans d'émission de gaz à effet de serre sur son territoire.
- ⇒ L'évolution des pratiques agricoles est de loin un levier important dans l'augmentation du stockage de carbone, devant l'arrêt de l'artificialisation du sol et les constructions « biosourcées ». Potentiel total maximum théorique de séquestration carbone estimé à 8% du bilan annuel.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Impact important du changement climatique sur la région avec une forte vulnérabilité de la ressource en eau (qualité, quantité) pour les usages agricoles-viticoles (vulnérables) et domestique, une sensibilité de la biodiversité sur le territoire (trame verte et bleue peu fournie et enjeux sur le tourisme liés) et un risque d'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels (inondation, retrait et gonflement d'argiles).
- ⇒ Dans la perspective du changement climatique, principal enjeux sur la sauvegarde des zones littorales protégées.
- ⇒ Le territoire présente une relative forte sensibilité de sa population au changement climatique qui sera accentuée par le vieillissement qui se poursuit.
- ⇒ Territoire soumis aux « épisodes cévenols » (fortes pluies d'automne) générant des crues très rapides que l'imperméabilisation des sols (urbanisation) accentue.
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire liée à la demande en eau pour les usages courants (pression démographique) et pour la filière agricole (réduire l'irrigation et maintenir la filière).
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire vis-à-vis du risque de perte de services écosystémiques (épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone).
- ⇒ Vulnérabilité du secteur agricole sur la question de l'adaptation des cultures et la gestion de la ressource en eau.
- ⇒ Impact important de l'A9 sur les émissions de gaz à effet de serre.

⇒ Poste source sur le territoire (Nissan lez Ensérune) saturé demandant de se tourner vers les postes voisins (Béziers, Cazedarnes).

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

La prise en compte du changement climatique recoupe plusieurs thématiques précédemment évoquées (eau, biodiversité, risques...). Ici la thématique énergétique vient compléter les actions possibles sur le territoire afin d'accompagner son adaptation à ces changements climatiques.

Enjeux transversal et objet du PCAET.

- | | |
|---|---------------|
| ⇒ Favoriser la qualité environnementale et énergétique de l'urbanisation et des constructions. | SCOT |
| ⇒ Potentiel pour l'énergie solaire et éolienne | SCOT |
| ⇒ Explorer les différents leviers d'action sur la consommation énergétique et émission de gaz à effet de serre des différents postes d'activité sur le territoire : | SRCAE
SNBC |
| ○ Déplacement de personnes : leviers technologiques, comportementaux, aménagement du territoire. | |
| ○ Transport de marchandises : leviers technologique, mutualisation et donc mobilisation des acteurs privés. | |
| ○ Résidentiel et tertiaire : leviers technologiques, comportementaux. | |
| ○ Agriculture : Agronomie, élevage, énergie, séquestration du carbone. | |
| ○ Industriels : optimisation énergétique des process et mise en place de production d'énergies renouvelables. | |
| ○ Déchets : réduction des déchets, augmentation de la valorisation. | |
| ○ Construction : utilisation de matériaux biosourcés. | |
| ○ Bien de consommation : sensibilisation à la consommation responsable, labels, ressourceries, économie circulaire et relocalisation des productions. | |
| ○ Alimentation : Diminuer la quantité d'alimentation carnée, privilégier les fruits et légumes locaux et de saison, privilégier l'agriculture biologique locale. | |
| ⇒ Explorer les différents leviers d'action pour augmenter ou limiter la diminution de la séquestration du carbone sur le territoire : | |
| ○ Réduire la consommation d'espaces notamment les forêts et prairies. | |
| ○ Augmenter la teneur en matière organique des sols cultivés qui peut être obtenue en réduisant le travail du sol. | |
| ○ Construction bas carbone. | |

3.6. Le paysage et le cadre de vie

Constats

Données générales

Entités paysagères

Le littoral.

Les plaines de l'Orb et de l'Aude.

Les collines et la vallée de l'Orb.

Caractéristiques principales	<p>Une urbanisation liée à la proximité de l'eau.</p> <p>Le passage de plusieurs axes de communication majeurs est-Ouest : voie domitienne, A9, RD 609, 11 et 612, Canal du Midi.</p> <p>Fragilité paysagère et écologique de l'espace littoral.</p> <p>Un paysage issu de l'érosion par les cours d'eau et par le vent.</p> <p>Site et musée archéologique sur la commune de Nissan lez Ensérunes, Oppidum et autres vestiges romains sur Nissan et Vendres.</p>
Éléments identitaires remarquables	<p>Canal du Midi.</p> <p>Voie Domitienne.</p> <p>Etangs de Montady et de Vendres.</p> <p>Paysage viticole historique.</p> <p>Plusieurs Monuments Historiques.</p> <p>Plusieurs zones de présomption de prescription archéologique.</p>

ATOUS

- ⇒ Un patrimoine de plus ou moins grande renommée : Canal du Midi, les vestiges de l'antiquité.
- ⇒ Le maillage du territoire par un patrimoine historique de valeur ou un patrimoine viticole intéressant.
- ⇒ Une grande diversité d'unités paysagères entre littoral et piémont.
- ⇒ Des paysages agricoles et viticoles remarquables.
- ⇒ Le littoral de Vendres est peu dégradé comparé aux sites voisins, grâce à une végétation conservée au milieu de l'urbanisation et des campings.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Les excès du climat méditerranéen et le changement climatique impactant les paysages littoraux notamment.
- ⇒ La dégradation des paysages par l'urbanisation diffuse.
- ⇒ Les impacts de la fréquentation massive du littoral (déchets).

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Richesse patrimoniale reconnue et à valoriser. Amélioration possible de la qualité du cadre de vie.

Enjeu secondaire.


- | | |
|--|------|
| ⇒ Préserver la qualité des paysages du Biterrois. Préserver les identités locales, éviter la banalisation paysagère (urbanisation linéaire ou diffuse) et architecturale et mettre en valeur les divers patrimoines et points de vue remarquables. | SCOT |
| ⇒ Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics et entrées de villes (<i>opportunité pour un végétalisation de ces espaces et un remaniement de l'éclairage public</i>) | SCOT |
| ⇒ Préserver les paysages naturels, agricoles et viticoles. Favoriser l'intégration paysagère des différents projets d'aménagement. | SCOT |
| ⇒ Favoriser le maintien et le développement des zones agricoles et viticoles, notamment celles dont les activités façonnent positivement le paysage | SCOT |

SCoT du Biterrois Synthèse des enjeux



Enjeux urbain, touristique et patrimonial

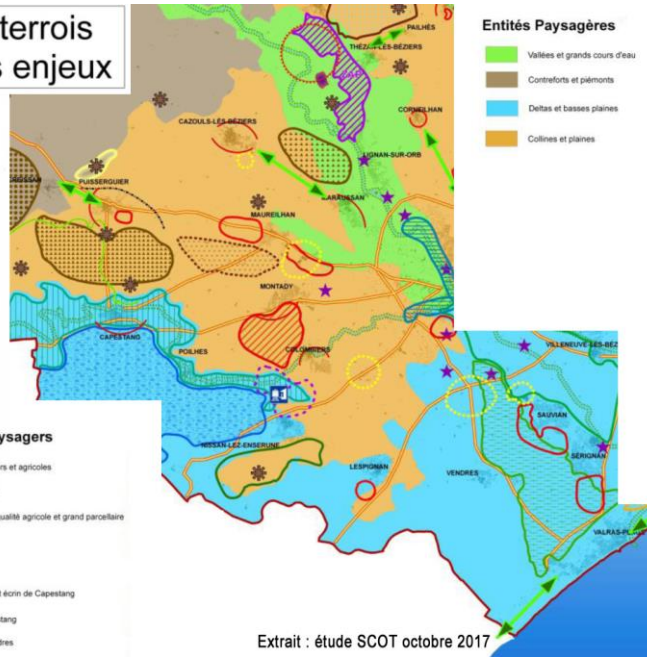
-  Développement urbain
-  Extension des zones d'activités économiques et commerciales
-  Projet de grand site d'Enéline
-  Silhouette Villageoise
-  Château pinardier
-  Point de vue
-  Voie verte
-  Axe sur lequel les entrées de villes doivent être soignées
-  Emplacement future gare TGV

Enjeux agri-paysagers

-  Enjeux paysagers et agricoles
-  Coupure Verte
-  Vallée : bonne qualité agricole et grand parcellaire
-  ZAP
-  Ripisylve
-  Canal du Midi et écoin de Capestang
-  Etang de Capestang
-  Plateau de Vendres

Entités Paysagères

-  Vallées et grands cours d'eau
-  Contreforts et piémonts
-  Deltas et basses plaines
-  Collines et plaines



Extrait : étude SCOT octobre 2017

3.7. Synthèse

La thématique de l'eau est transversale, concernant la ressource nécessaire à l'homme et ses activités, la biodiversité en tant que corridor et réservoir biologique et facteur de risque (inondation, submersion marine, rupture de barrage).

La ressource subit de forte pression quantitative (prélèvement pour l'eau potable et l'irrigation) et qualitative (pollutions d'origine agricole et rejet des stations d'épuration). A ces pressions s'ajoute le facteur « saisonnalité » lié au tourisme (augmentation des besoins en eau potable et des rejets d'eau usée) et à l'activité viticole.

L'Orb, le Lirou et l'Aude forment le réseau hydrographique principal du territoire, sont des réservoirs et des corridors écologiques reconnus. S'y ajoutent les zones humides qui les accompagnent et celles autour des étangs (Vendres, Montady).

Le risque inondation est l'un des principaux risques naturels impactant le territoire et bénéficiant d'une bonne prise en compte (PPRI, TRI, PAPI, PSS,..). Dans la vallée amont de l'Orb ce risque est complété par un risque de rupture de barrage et sur le littoral (Vendres) par un risque de submersion marine.

En tant que thématique transversale et sensible, les enjeux liés à l'eau sont prioritaires sur le territoire, d'autant plus qu'elle est fortement liée au changement climatique (impact sur la disponibilité de l'eau, sur la fréquence des épisodes pluvieux/tempête et donc des risques inondation et submersion marine, impact sur la biodiversité).

En ce qui concerne l'exploitation des ressources sur le territoire, de fortes contraintes s'appliquent pour l'exploitation du sous-sol qui doivent être économisées et les anciens sites d'exploitation réhabilités. Tandis que les boisements du territoire sont peu représentés et donc pas exploités, il faut cependant noter que l'activité agricole est un des principaux leviers d'actions pour le stockage de carbone sur le territoire et un secteur vulnérable face au changement climatique (disponibilité de la ressource, adaptation des essences cultivées, intempéries, nouvelles maladies...).

L'environnement naturel et paysager ne présente pas de dégradations majeures (hors dynamique de fermeture du paysage et d'urbanisation). Sa richesse est centrée sur les milieux aquatiques et humides (dont le littoral, écosystème très fragile), et sur les zones de collines aux milieux ouverts et boisés complétant l'offre de milieux pour une flore et une faune remarquable. On note une forte richesse avifaunistique, reconnue (ZICO, ZPS, PNA), sur le territoire.

A noter que parmi le patrimoine identifié sur le territoire, plusieurs sites naturels sont inventoriés (étangs de Montady ou de Vendres). De plus la préservation des milieux humides et du fonctionnement hydraulique des milieux aquatiques participe à la gestion du risque inondation sur le territoire.

L'activité touristique permet de mettre en valeur cet environnement naturel et paysager, mais est aussi une pression sur les milieux (notamment littoraux).

Les enjeux liés à la protection de la biodiversité et des continuités écologiques sont prioritaires sur le territoire, ayant un lien fort avec le changement climatique (risque de perte de services écosystémiques : épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone).

Le paysage est une composante formée des espaces naturels et des espaces façonnés par l'homme et ses activités (agriculture, occupation du littoral, développement de l'urbanisation). Ainsi les enjeux liés au paysage et au cadre de vie sont transversaux.

La présence et les activités humaines (agriculture, exploitation du sous-sol, tourisme...) du territoire, on l'a vu, est une pression sur la ressource en eau et l'environnement naturel et paysager. Elle implique également des nuisances et pollutions de l'environnement ayant aussi des effets sur la santé de l'homme.

Les axes de circulation (principalement d'axe Est-ouest, convergeant vers Béziers), sont des sources de bruit, de pollution de l'air, d'obstacle aux continuités écologiques et pour certains porteurs du risque transport de matières dangereuses.

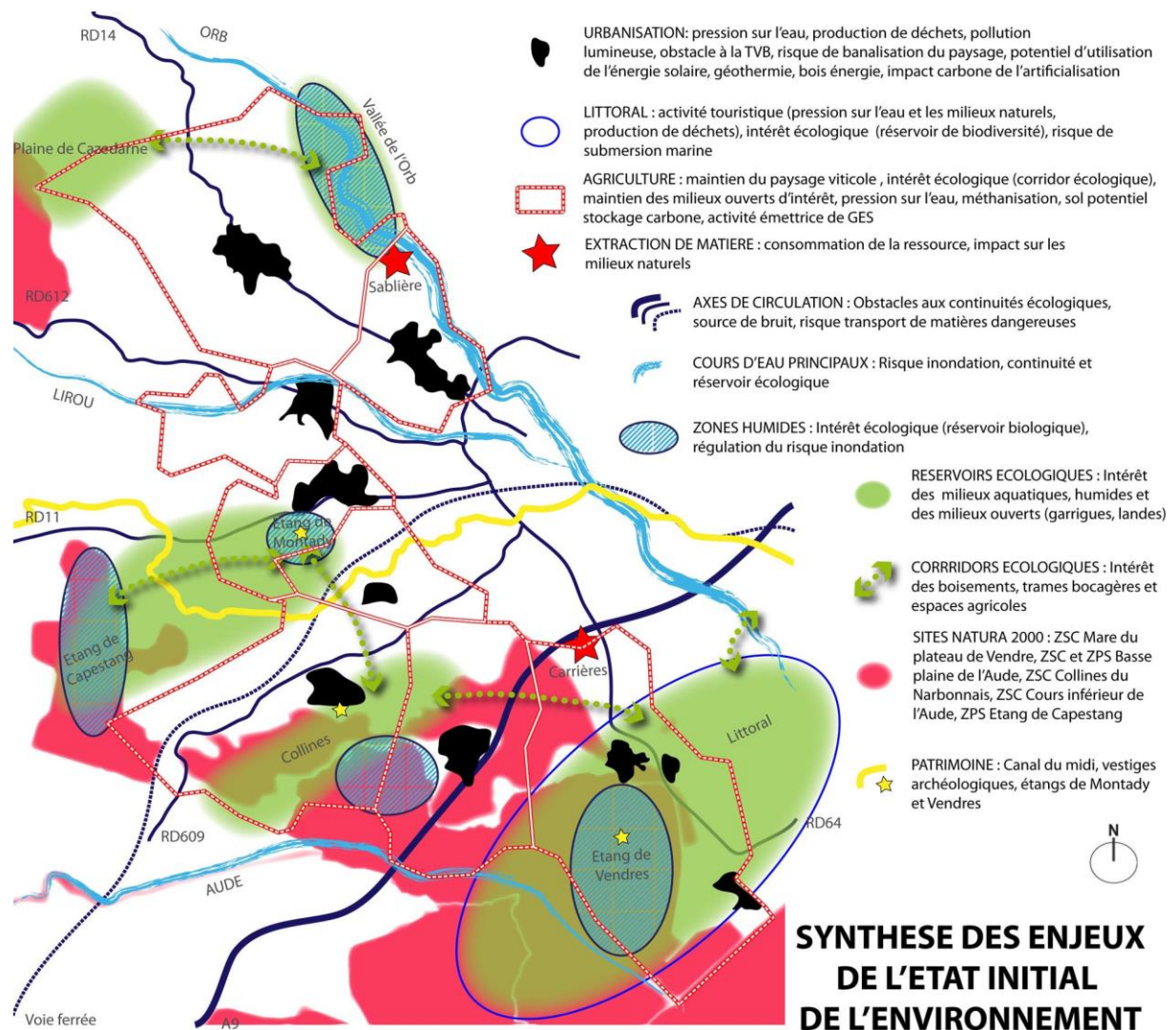
Du fait de la densité humaine présente (sur le littoral notamment) et de la proximité de l'agglomération de Béziers, la pollution lumineuse est significative sur le territoire et est donc un levier d'action possible pour le PCAET.

La gestion des déchets est également soumise à la saisonnalité de l'occupation du territoire (tourisme), mais on constate une dynamique allant dans le sens de la baisse des quantités collectées et d'une meilleure valorisation (matière, énergétique).

Plusieurs des composantes de cette thématique « pollution et nuisance » sont des leviers d'amélioration du contexte local dans le cadre du PCAET.

La prise en compte des risques majeurs est un enjeu transversal lié à la thématique de l'eau et des milieux aquatiques et humides et à la thématique des nuisances (transport routier).

D'un point de vue énergétique, le territoire à profil périurbain consomme beaucoup de produit pétrolier (déplacement et chauffage dans une moindre mesure) et d'électricité. Les énergies renouvelables ont également leur place dans ce mix énergétique avec l'exploitation du bois-énergie (chauffage individuel, chaufferie). Le potentiel de développement de ces énergies est important et diversifiés (géothermie, bois-énergie, méthanisation, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien...).



4. Exposé des motifs des choix opérés dans le plan

4.1. Des enjeux territoriaux, aux objectifs territoriaux en passant par les objectifs nationaux

La méthodologie employée pour l'élaboration du PCAET a permis de partir d'un diagnostic du territoire autant sur les thématiques « climat-air-énergie » dans les diagnostics du PCAET que sur les autres thématiques environnementales (continuités écologiques, paysage, santé, risques majeurs,...) dans l'état initial de l'environnement de son évaluation environnementale stratégique.

Les objectifs nationaux « climat-air-énergie » ont ensuite été intégrés pour construire les objectifs territoriaux adaptés. La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux partenaires et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont en particulier intégré, l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état des avancements des projets existants.

Au final, le scénario permet d'être proche des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et d'anticiper les objectifs régionaux en étant TEPOS dès l'horizon 2045.

Les leviers d'action qui permettent d'aboutir à ce scénario prospectif sur le territoire ont été identifiés selon :

- La typologie négawatt : Sobriété, Efficacité, Renouvelable.
- Leur ambition : l'ampleur de mise en œuvre de ce levier pour aboutir au scénario désiré.
- Les gains énergétique (MWh) et environnementaux (tCO₂e) obtenus annuellement par leur mise en œuvre.
- Les dates envisagées de mise en œuvre.

Le programme d'actions aura donc pour objectif de rendre possible la mise en œuvre de ces leviers, à la hauteur de l'ambition requise dans le scénario choisi par La Domitienne.

4.2. Un processus basé sur la co-construction et l'amélioration continue

Le diagnostic a fait l'objet de travaux de concertation spécifiques en avril 2018 (ateliers, réunions du groupe citoyen).

Par la suite, la phase de stratégie s'est déroulée selon une co-construction progressive durant les mois de mai et juin 2018 (séminaire d'élus, réunion du groupe citoyen, forum multi-acteur). Lors de cette phase, ce sont plus de 180 participants qui ont contribué pour un total de 360 heures de travail.

En septembre 2018, 6 ateliers partenariaux réunissant élus, services, partenaires et membres du groupe citoyen ont été animés afin de préciser les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs. Ces derniers ont travaillé à partir des propositions d'actions identifiées dans le cadre des réunions de la phase précédente et des pistes de progrès dégagées par la démarche Cit'ergie.

Par la suite, chaque directeur de pôle et des partenaires ont été rencontrés afin d'approfondir le contenu de leurs actions. Les communes ont été consultées d'une part dans le cadre d'une dernière réunion du groupe d'élus communaux référents et d'autre part via un courrier les invitant à se positionner.

Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a permis de relever des points de vigilance appelant des améliorations ou précision du plan d'action pour en limiter ses effets sur l'environnement. Il a ensuite été progressivement amendé lors d'un comité de pilotage et d'un nouveau séminaire d'élus qui se sont tenus entre novembre et décembre 2018.

L'analyse des incidences sur l'environnement résumée ci-après montre que la stratégie et le plan arrêté présente le moindre impact sur le contexte environnemental local et que les points de vigilance relevé bénéficient tous de mesures permettant de les éviter, réduire, compenser ou accompagner.

5. Evaluation des incidences et proposition de mesures

5.1. Analyse des incidences du PCAET par thématiques environnementales

Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.

Le plan climat participe à la préservation des qualités paysagères locales par

- ⇒ une préservation des espaces naturels et agricoles : maîtrise de l'urbanisation, valorisation de l'activité agricole, valorisation de la trame verte et bleue
- ⇒ Un embellissement du cadre de vie : végétalisation, redynamisation, des centres bourgs et démarche durable sur les zones d'activités et le tourisme, promotion des mobilités douces.
- ⇒ La limitation de l'érosion du trait de côte.

Plusieurs points de vigilance ont été soulevés :

- ⇒ La mise en œuvre de techniques/technologie économe en énergie (production d'énergie renouvelable,...) pouvant avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine
- ⇒ L'intégration paysagère et patrimoniale des points de ventes (enjeu localisé).

La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.

Le plan climat participe à la préservation des continuités écologiques et de la biodiversité par :

- ⇒ Une préservation des espaces naturels et agricoles : maîtrise de l'urbanisation, valorisation de l'activité agricole, valorisation de la trame verte et bleue, amélioration de la trame sombre (gestion de l'éclairage public), gestion du risque inondation (préservant les milieux aquatiques et leurs abords).
- ⇒ La structuration de la nature en ville : végétalisation des bourgs et démarche durable sur les zones d'activités et le tourisme.
- ⇒ Diminution des déplacements motorisés diminuant les risques de collisions (amélioration indirecte des perméabilités écologiques des infrastructures) : promotions des déplacements doux et alternatif, tiers lieux et mixité fonctionnelle de village,
- ⇒ La limitation de l'érosion du trait de côte.
- ⇒ Installation d'abri pour les chauves-souris en milieu viticole comme moyen de lutte biologique.

Plusieurs points de vigilance ont été soulevés :

- ⇒ Les plantations et autre végétalisation des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel. La diffusion d'un dossier plantes méditerranéennes est évoquée pour les plantations.
- ⇒ Risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable, dont écologique.

L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces

Le plan climat participe à la préservation des ressources du territoire par :

- ⇒ Une optimisation et une amélioration des réseaux (limitation de l'étalement urbain), suivi des consommations dans les bâtiments publics.
- ⇒ Démarche durable dans les zones d'activité et le tourisme.

- ⇒ Diminution de déplacements motorisé et donc limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique.
- ⇒ Mise en œuvre des SAGE et gestion qualitative et quantitative des usages de l'eau (espaces vert, agriculture) et développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement.
- ⇒ Traitement des îlots de chaleur induisant une baisse des besoins en eau (boisson, arrosage,...).

Plusieurs points de vigilance ont été soulevés :

- ⇒ Le risque de pollution des eaux par les pratiques de jardinage. Cet enjeu est localisé aux lieux des futurs projets de jardins collectifs sur les communes.
- ⇒ Risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable, dont sur la ressource en eau.

Les risques majeurs

Le plan climat participe à la gestion des risques majeurs par :

- ⇒ Préservation des espaces naturel et agricoles (zones d'expansion des crues, sols perméables,...)
- ⇒ Limitation de l'imperméabilisation des villages (maîtrise de l'urbanisation).
- ⇒ Adaptation aux risques de submersion marine, érosion du trait de côte et inondation par application des SAGE et suivi des phénomènes.

Les nuisances et pollutions, la santé humaine

Le plan climat participe à la gestion des pollutions et nuisances par :

- ⇒ La limitation de l'interface agricole / urbain (nuisance de voisinage) en limitant l'étalement urbain.
- ⇒ La diminution des déplacements motorisés source de pollutions atmosphériques et de nuisances sonores et la promotion des déplacements doux favorisant la pratique sportive des usagers.
- ⇒ La démarche durable dans les zones d'activité et le tourisme.
- ⇒ Une diminution de l'emploi des pesticides (espaces verts et agriculture)
- ⇒ L'amélioration du réseau d'eaux usées (limitation des risques de pollutions des milieux).
- ⇒ L'amélioration de l'éclairage public source de pollution lumineuse.
- ⇒ Une réduction des déchets (gaspillage alimentaire, recyclage, valorisation,...).

Plusieurs points de vigilance ont été soulevés :

- ⇒ La plantation et végétalisation qui peut être source d'apport d'essences allergisantes. Les plantes méditerranéennes notamment préconisées peuvent être allergisantes (Cyprés,...).
- ⇒ Le risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable, dont en matière de pollution ou nuisance de voisinage.

La transition énergétique et le changement climatique

Incidences logiquement positives du fait de l'objet premier du PCAET. La totalité des actions présentent des incidences plus ou moins directes sur cette thématique. Il n'y a pas de points faibles ou de vigilance vis-à-vis de cette thématique.

Plusieurs leviers d'actions sont mis en œuvre pour répondre au besoin d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique :

- ⇒ La place du végétal dans les espaces urbains et naturels et sa participation aux continuités écologiques.
- ⇒ La gestion des risques naturels susceptible de s'intensifier.

- ⇒ L'économie de la ressource en eau (anticipation de sa raréfaction) dans l'agriculture et les activités publique ou privée.
- ⇒ La gestion du confort thermique au sein des bourgs.
- ⇒ La diminution de la production de déchet et meilleur traitement.
- ⇒ La promotion des énergies renouvelables, de la sobriété et rénovation énergétique auprès des citoyens, des agriculteurs et des entreprises.
- ⇒ La promotion d'autres modes de déplacement et la limitation de ces déplacements motorisés (en nombre et en distance).
- ⇒ Tendre vers une agriculture plus vertueuse et respectueuse de l'environnement (moins d'émission de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie et plus de stockage de carbone).
- ⇒ L'exemplarité des collectivités et la mobilisation de acteurs du territoire pour rendre efficace et concrète ces mesures.
- ⇒ Favoriser un tourisme durable.

5.2. Les points de vigilances et mesures proposées

Intégration paysagère des équipements de production d'énergies renouvelables

Les équipements de production d'énergie renouvelable sont identifiés comme de possibles sources de nuisances dans le paysage et sur le patrimoine bâti.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Rôle du conseiller en Energie partagé dans le rappel des obligations d'intégration paysagère de ces équipements.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ La pédagogie développée et les conseils / accompagnements techniques pourront intégrer une composante paysage-patrimoine. Chose que le CAUE ou l'Espace Info Energie peuvent porter / soutenir dans la mise en œuvre.

Intégration patrimoniale des points de vents (produits agricoles)

Toute nouvelle construction peut avoir des incidences sur le paysage et le patrimoine. Les points de vents au plus près des zones de production (logique de circuit courts) comme il y en a dans l'Hérault sont souvent des cabanes isolées en zones agricoles et donc à risque d'impact paysager forts.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Rappeler l'obligation d'intégration paysagère de ces bâtiments lors de l'accompagnement des porteurs de projets.

Palette végétale locale sans invasives ni allergènes

Plusieurs axes préconisent la mise en œuvre de plantations, végétalisation, ... Ces plantations peuvent être source d'apport d'essences invasives et allergisantes.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Veiller à ce que la palette végétale proposé dans les projets de plantation soit bien adaptée au contexte local et réponde au non apport d'essences invasives ou allergisantes. Il peut être utile de travailler cette palette avec des acteurs-experts.

Sensibilisation aux impacts environnementaux des énergies renouvelables

Il est proposé de faire émerger des projets opérationnels d'énergies renouvelables, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. La géothermie et la méthanisation peut avoir des effets sur la qualité de l'eau. Les pompes à chaleurs peuvent être source de bruit, et les réseaux de chaleur, chaufferie bois ou encore la méthanisation peuvent rejeter des polluants dans l'air.

Mesures de réduction :

- ⇒ Intégrer l'anticipation des impacts environnementaux des différentes techniques de production d'énergies renouvelables lors des études de potentiels et les accompagnements de projets coopératifs et citoyens

5.3. Gestion de l'eau (qualité et risque inondation)

L'activité « en amateur » de jardinage peut être une source plus importante de pollution localement que l'activité professionnelle par facilité d'usage des pesticides et manque d'information sur les conséquences environnementales.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prévoir une sensibilisation « zéro-pesticide » aux usagers des jardins collectifs de cœur de villages.

Focus sur les incidences sur les sites Natura 2000

Comme il a été vu précédemment les plans d'action du territoire de la Domitienne participe à la préservation de la biodiversité locale, des continuités écologiques et des milieux qui les constituent. Et l'on peut noter la présence d'une action spécifique pour la gestion des espaces Natura 2000 dans l'axe 2 « un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques », orientation sur la préservation de la biodiversité et les espaces naturels et agricoles.

Plusieurs sites Natura 2000 ont été identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement dans le territoire.

Rappel des enjeux et richesses du site ZSC Mare du Plateau de Vendres :

- ⇒ Intérêt des milieux humides dans un contexte agricole (viticole).

Rappel des enjeux et richesses du site ZSC et ZPS Basse plaine de l'Aude :

- ⇒ Richesse avifaunistique et en chauves-souris.
- ⇒ Intérêt de la diversité des milieux humides du littoral (étang de Vendres, prairies humides).
- ⇒ Intérêt du bocage et de la mosaïque agricole.

Rappel des enjeux et richesses du site ZSC Collines du Narbonnais :

- ⇒ Intérêt des garrigues (insectes, reptiles).
- ⇒ Richesse en chauves-souris.

Rappel des enjeux et richesses du site ZSC Cours inférieur de l'Aude :

- ⇒ Intérêt des milieux aquatiques (richesse piscicole et libellule) et des milieux humides.

Rappel des enjeux et richesses du site ZPS Etang de Capestang :

- ⇒ Richesse avifaunistique liée aux milieux aquatiques et humides.

Pour chacun de ces enjeux, il a été vu dans la stratégie climat du territoire la Domitienne les éléments suivants :

- ⇒ Milieux aquatiques et humides : préservation de la qualité des eaux (rendement des réseaux d'eaux usées, limitation de l'usage des pesticides, une agriculture respectueuse de l'environnement. De plus la gestion du risque inondation et submersion marine va tendre vers une préservation de ces espaces à risque et donc des milieux aquatiques et humides, dont les espaces littoraux à forts enjeux écologiques.
- ⇒ Bocage : Ce milieu est très intéressant dans le cadre de la Trame Verte et Bleue. Le PCAET rappelle la traduction de cette trame (SRCE et SCOT) dans les PLU et donc une application locale plus concrète.
- ⇒ Garrigues : Préservation des espaces naturels par une limitation de l'étalement urbain, Sous trame de la Trame Verte et Bleue (voir ci-dessus).

La préservation de ces milieux à enjeux participe par ricochet à la préservation de la biodiversité associée et identifiée dans les sites Natura 2000. A la lecture du plan d'action il n'y a pas d'action ayant un impact négatif directe sur une espèce.

On peut noter l'action en faveur des chauves-souris par l'installation d'abris dans les milieux viticoles pour limiter l'usage des produits phytosanitaires.

L'optimisation de l'éclairage public participera également à l'amélioration de la trame sombre, continuité écologique nocturne, à laquelle les chauves-souris sont particulièrement sensibles.

En ce qui concerne le risque de perturbation de ces milieux et de la faune par une fréquentation touristique, le plan d'action prévoit une sensibilisation des visiteurs aux enjeux environnementaux et les organismes de gestion des sites Natura 2000 ont en charge cette gestion de la fréquentation. Ils pourront être associés à la sensibilisation prévue dans le PCAET.

Bien que le plan d'action prévoie de développer la production d'énergie renouvelable, il n'est pas possible de développer ce genre d'énergie en site Natura 2000 ce qui préserve donc réglementairement ces sites vis-à-vis de ces actions du PCAET.

Ainsi le plan d'action de la communauté de communes la Domitienne n'a pas d'incidence négative sur la préservation des sites Natura 2000. Il tend même à préserver, voir renforcer des milieux favorables aux enjeux écologiques déterminés sur ces sites Natura 2000 (diminution des pressions sur l'eau, préservation des zones humides, abri à chauves-souris...).

6. Indicateurs de suivis environnementaux

Un dispositif de suivi est destiné à suivre, année par année, la mise en œuvre des actions du PCAET et évaluer leurs impacts sur l'air, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que leurs effets et bénéfices sur l'environnement. Cet outil doit permettre d'aider aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques et projets du territoire, tant pour l'utilisateur que pour la collectivité.

Plusieurs indicateurs sont donc proposés dans le cadre de ce suivi :

- ⇒ Suivi de l'étalement urbain (coefficient d'évolution de la tâche urbaine et évolution de la population).
- ⇒ Comptages naturalistes (chauves-souris) sur quelques projets d'installation d'abri en milieu viticole.

En l'absence de station de suivi de la qualité de l'eau sur l'Orb, le Lirou ou l'Aude (pas de station pertinente), il n'a pu être proposé d'indicateur de suivi sur cette thématique, qui aurait pu suivre la pression sur ces milieux sensibles du territoire.

Ces indicateurs seront complétés par ceux pour le suivi du PCAET et les mesures proposées dans les plans d'actions : consommation d'eau, suivi du trait de côte, etc.